



VILLE DE DOMONT

RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Budget de la Ville

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Sommaire

PREAMBULE	3
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS	4
1.1 Le contexte socio-économique mondial	4
1.2 Le contexte socio-économique français.....	5
1.3 Le projet de loi de finances 2025	8
SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	11
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	11
2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	11
2.2 Recettes de fonctionnement - rétrospective	12
2.3 Dépenses de fonctionnement - rétrospective	14
2.4 Analyse de la section de Fonctionnement	16
2.5 Fiscalité.....	17
2.6 Les orientations budgétaires 2025 de la section de fonctionnement	19
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20
3.1 L'évolution des dépenses et recettes d'investissement	20
3.2 Analyse de la section d'investissement.....	21
3.3 La Dette	21
3.4 Les engagements pluriannuels.....	24
3.5 Les orientations budgétaires 2025 de la section d'investissement	24

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PREAMBULE -

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre de débattre des grandes orientations budgétaires de la collectivité et de fournir une information claire sur sa situation financière aux membres de l'assemblée délibérante, en amont du vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit présenter les éléments suivants :

- Le contexte lié à l'environnement économique, financier et législatif
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des effectifs communaux
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel

Ces dispositions ont été complétées par l'article 13 - II) de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 2 janvier 2018, précisant que doivent également être présentés les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de dette).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne : il doit être transmis aux Services Préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la Commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la Commune.

Les chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, la clôture budgétaire 2024 n'étant pas établie. Le budget primitif 2025 sera voté au conseil municipal de février 2025.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER -

1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS

1.1 Le contexte socio-économique mondial

La croissance mondiale

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie,

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à ≈ 0,8% (0,5% en 2023). Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (≈ + 0,2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (≈ +2,1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à ≈ 3,2%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

Le niveau de pauvreté au niveau mondial

Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9,2 % en janvier 2024 à 8,6 % en octobre. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1.2 Le contexte socio-économique français

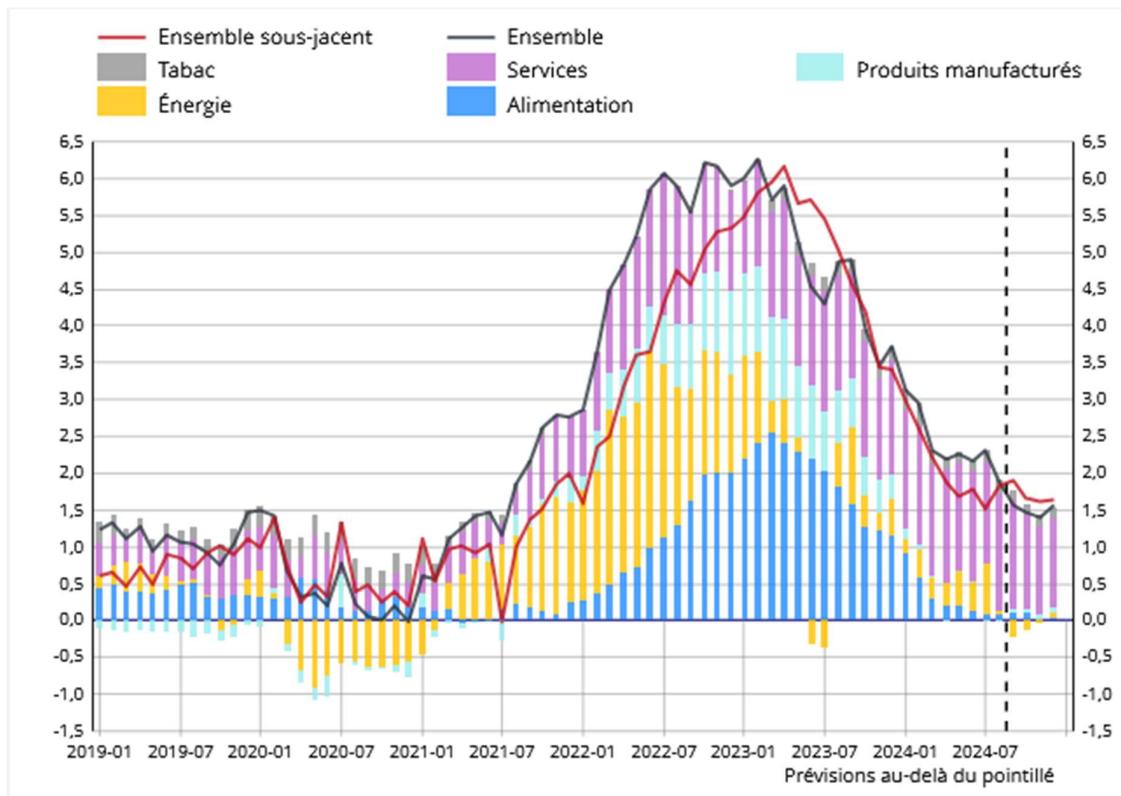
La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques.

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024.

L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. En 2024, selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à $\approx 2,1\%$ en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint + de 5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.



Source : INSEE

En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse, à la baisse à $\approx +1.8\%$.

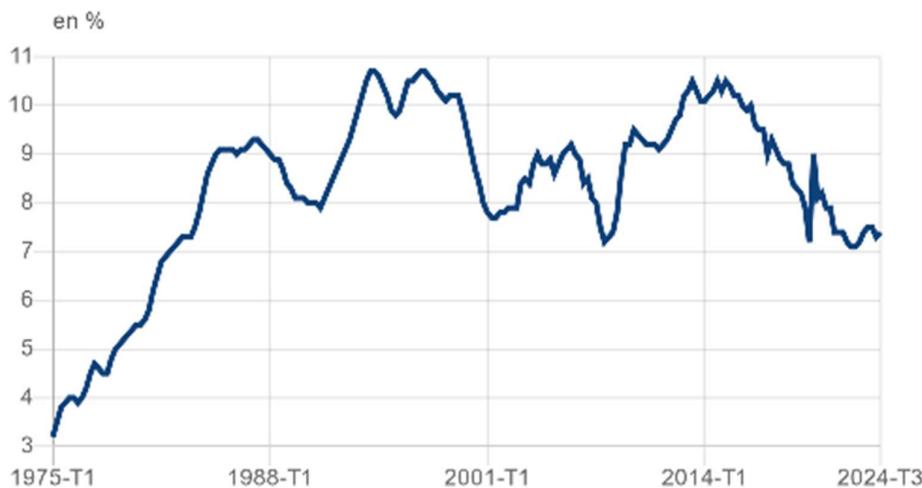
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le taux de chômage en France

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7,5%. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024, mais il pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,6% d'ici à la fin de l'année.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

Taux de chômage



Source : INSEE

La dette publique en France

En 2024, le ratio d'endettement augmenterait pour atteindre 112,9 % du PIB en fin d'année, soit une augmentation de 3 points de PIB par rapport à 2023.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

En 2025, le ratio de dette publique augmenterait plus modérément en raison de l'amélioration du solde public. Il augmenterait de 1,8 point pour atteindre 114,7 % du PIB.

Cette hausse plus modérée résulte d'un solde public qui bien que demeurant inférieur au solde stabilisant la dette, s'en rapproche à la faveur des efforts engagés dans le cadre du PLF 2025.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Tableau 1 : Prévisions du ratio d'endettement des administrations publiques								
(Points de PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio d'endettement au sens de Maastricht (1)	111,2	109,9	112,9	114,7	115,9	116,5	116,1	115,8
Croissance nominale du PIB (en %) (2)	5,9	6,3	3,5	2,9	3,0	3,1	3,1	2,7
Solde stabilisant le ratio d'endettement (hors flux de créance) (3)n ≈ - (1)n-1 x (2)n	-6,3	-6,6	-3,7	-3,2	-3,3	-3,4	-3,6	-3,0
Solde effectif (4)	-4,7	-5,5	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Écart au solde stabilisant le ratio d'endettement (5) = (4) - (3)	1,5	1,1	-2,4	-1,8	-1,3	-0,6	0,2	0,2
Flux de créances (6)	0,0	-0,2	0,6	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Variation du ratio d'endettement (7) = (6) - (5)	-1,5	-1,3	3,0	1,8	1,2	0,5	-0,3	-0,3

Lecture : la variation de la dette en points de PIB résulte de deux contributions : d'une part, de l'écart entre le solde public effectif et le solde stabilisant la dette (5) et, d'autre part, des flux de créances de l'année (6). Les flux de créances sont des opérations neutres sur le déficit en comptabilité nationale, mais qui ont un effet sur le niveau de la dette (par exemple, les prêts accordés par les administrations publiques à des entités hors des administrations publiques). Ils permettent ainsi de réconcilier l'évolution de la dette avec le cumul des besoins de financement en comptabilité nationale (cf. aussi encadré n°2).

Source : INSEE

Le déficit public en France

En 2024, le déficit public est évalué à 6,1% du PIB soit 163,2Md€.

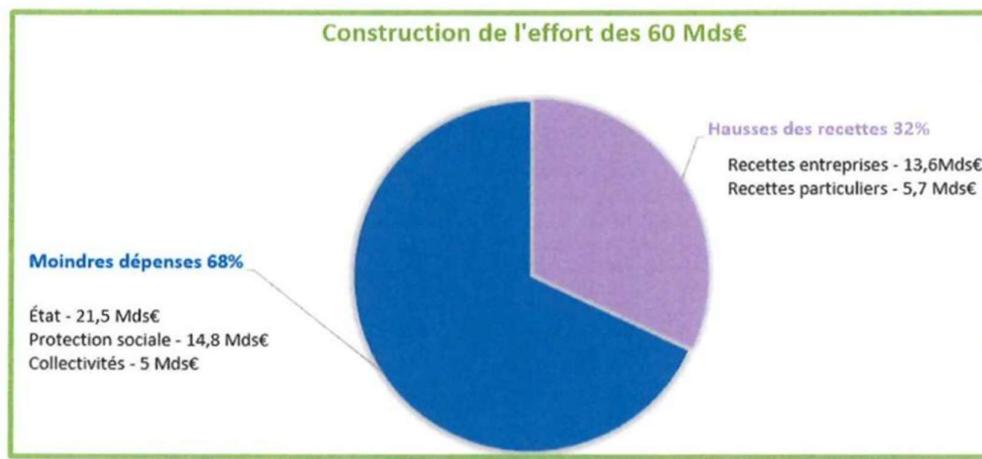
Le gouvernement envisage dans sa loi de finances 2025 de réduire le déficit par des mesures d'économies (cf : principales mesures de la loi de Finances 2025 ci-après°)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1.3 Le projet de loi de finances 2025

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et d'une mention de censure le 04 décembre dernier. Depuis, l'issue des orientations proposées reste incertaine. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune car certaines mesures qu'il prévoyait auront un impact non négligeable sur ses finances.

- En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% en 2025, grâce à un effort de 60 Mds€ qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.
- Cet effort se traduit ainsi :



Source : Gouvernement - Dossier de presse – Projet de loi de finances 2025 – Octobre 2025

Les principales mesures appliquées à l'Etat

- **21,5 Mds€ :**

Des réductions des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères / domaines comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Quelques-uns seront plus ou moins épargnés, comme la Défense et l'Écologie.

Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'État :

- Suppression de postes de fonctionnaires d'État, dont :
 - Suppression de 4 030 postes dans l'Éducation Nationale (- 97 000 élèves en sept. 2025).
 - Suppression de 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.

Création de postes de fonctionnaires d'État, dont :

- Création de 2 000 postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).
- Création de 1 709 postes essentiellement dans les Ministères des Armées, de la Justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Au total 2 200 postes de supprimés.

Une simplification des normes et le regroupement de structures sera également travaillée.

A ces 21,5 Mds€ d'économies s'ajoutent 14,8 Mds€ de réduction des dépenses des comptes de Sécurité sociale.

Les principales mesures pour les entreprises

- **13.6 Mds€ :**

- Contribution « exceptionnelle » sur les bénéfices d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 Mds€.
- Electricité De France (EDF) sera redevable d'un dividende exceptionnel et une taxe exceptionnelle sera imposée aux grandes entreprises de fret maritime.
- Suspension de la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030.
- Fiscalisation des rachats d'actions.
- Baisse des aides à l'apprentissage et aux contrats aidés.

Les principales mesures pour les particuliers

- **5.7 Mds€ :**

- Augmentation de la taxe sur l'électricité, " 50€ du mégawattheure (contre 22 actuellement et 32 avant crise) tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%.
- Report au 1^{er} juillet de l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite.
- Baisse du remboursement de la consultation chez le médecin (60% au lieu de 70%).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les ménages les plus aisés (500 000 € pour un célibataire) dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%.
- Suppression de la niche fiscale pour les loueurs en meublé non professionnel.
- Un malus alourdi pour les voitures thermiques et un bonus raboté pour les voitures électriques.
- Haussé de la taxe sur les billets d'avion.
- La T.V.A. réduite sur les chaudières à gaz supprimée.
- Prêt à taux zéro étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédants.
- Une revalorisation de 2% des tranches d'impôt sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation.

Les mesures impactant les collectivités locales

- **5 Mds€ :**

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Mds€. Elles devront ainsi réaliser 12,5 % de l'effort d'économies de dépenses en 2025, alors qu'elles représentent 20 % de la dépense publique.

Cette participation directe sera financée par les mesures principales suivantes :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

- **La création d'un nouveau fonds de précaution - 3 Mds€**

Le fonds sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités).

Ce prélèvement sera limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées.

- **Le gel du montant de TVA transféré — 1,2 Mds€**

Les mécanismes de compensations ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.

- **La baisse du Fonds de Compensation de TVA — 800 M€**

A compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,40% à 14,85%. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles au FCTVA.

- **Autres mesures**

- La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), pour un montant de 487 MC.
- Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 MdsC pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).
- La baisse des crédits du fonds vert pour un montant de 1,5 Mds€.
- Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 MdsC mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seront également stabilisées au même niveau que 2024.

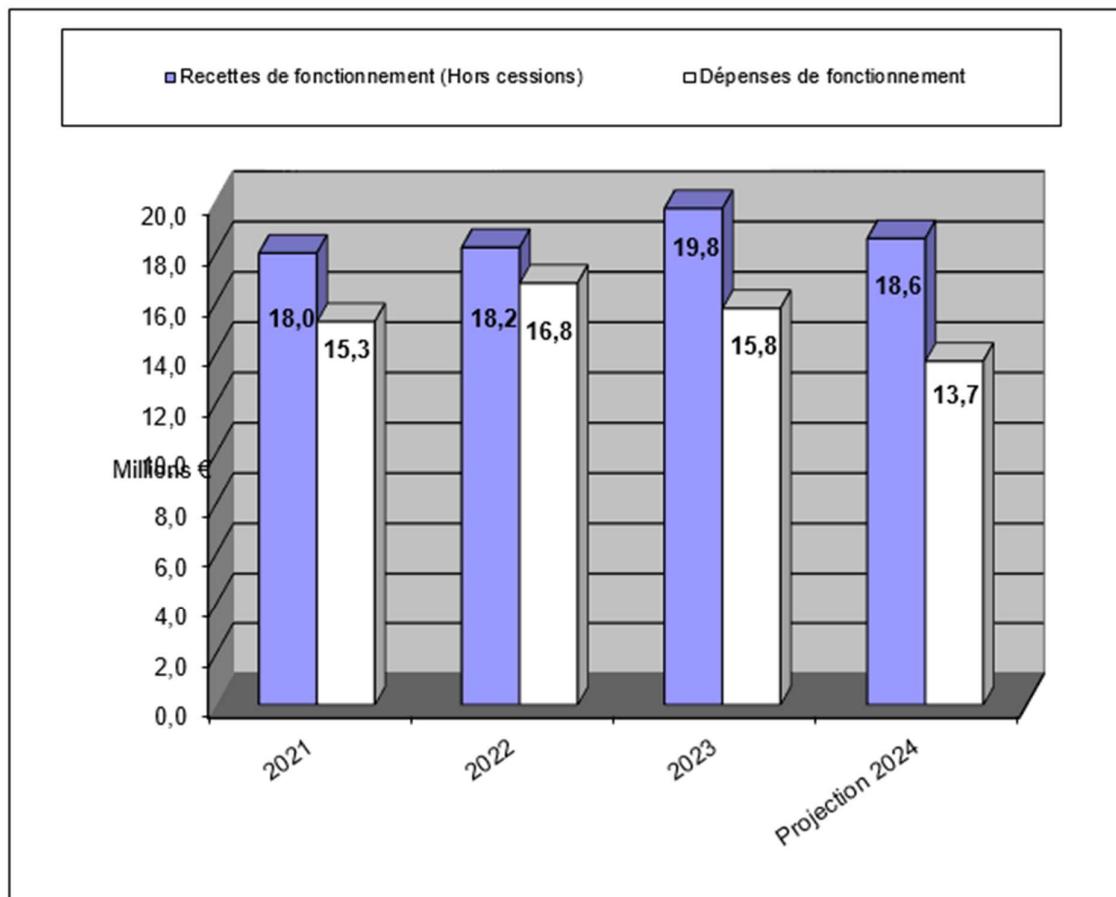
Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE -

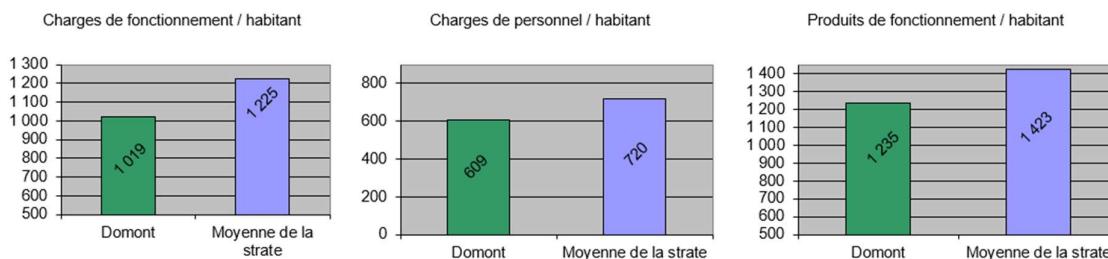
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Opérations réelles



Domont comparé aux autres villes



Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

*Données 2023 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
« Les comptes des communes et des groupements à fiscalité propre : données individuelles »*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

2.2 Recettes de fonctionnement - rétrospective

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2024 affichent une baisse par rapport à 2023, malgré une dynamique positive sur le plan des recettes fiscales directes.

En milliers d'Euros	2021	2022	2023	Prévision 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers, exceptionnels et cessions)	17 894	18 951	19 632	18 963
Fiscalité directe locale	10 984	11 752	12 364	12 638
dont : Produit fiscal Taxe Habitation (TH) / Taxes Foncières (TF)	8 423	9 320	9 933	10 207
dont : Compensation CAPV	2 265	2 266	2 266	2 266
dont : Dotation de Solidarité Communautaire	41	39	38	38
Autres recettes fiscales	1 155	1 181	976	660
dont : Droits de mutation	877	907	592	436
dont : TLPE	2	11	50	30
dont : Taxe sur l'électricité	269	256	297	260
Dotations et participations	3 394	3 485	3 326	3 185
dont : DGF	1 810	1 795	1 813	1 771
dont : DSU	55	0	0	151
dont : Compensations fiscales	100	105	101	87
Autres recettes	2 360	2 533	2 966	2 480
dont : produits de services	1 563	1 726	1 675	1 628
dont : revenus des immeubles	246	318	403	586
dont : concession dans les cimetières	28	27	43	17
dont : occupation du domaine public	105	157	157	121

	Evol. 2021/2020	Evol. 2022/2021	Evol. 2023/2022	Evol. 2023/2023
Evolution des recettes de fonctionnement courant	6,29%	5,91%	3,59%	-3,40%
dont :				
Evolution fiscalité directe locale	5,18%	6,99%	5,21%	2,22%
Evolution autres recettes fiscales	17,35%	2,24%	-17,40%	-32,32%
Evolution dotations et participations	-2,31%	2,68%	-4,55%	-4,24%
Evolution autres recettes	22,07%	7,31%	17,09%	-16,38%

- Augmentation des recettes de fiscalité locale directe**

La fiscalité directe locale est en légère hausse de 2,2% qui s'explique par le vote de la majoration du produit de la taxe d'habitation de 60%.

- Baisse des autres recettes fiscales**

Les autres recettes fiscales connaissent une diminution principalement due à la baisse des droits de mutation par rapport à 2023. Cette tendance reflète un ralentissement de l'activité immobilière locale du fait d'une conjoncture économique moins favorable. En 2024, la collectivité à perçue une dotation de solidarité urbaine à hauteur de 151 000€, cette dotation de péréquation est versée par l'Etat aux communes en difficulté.

- Recul des dotations et participations**

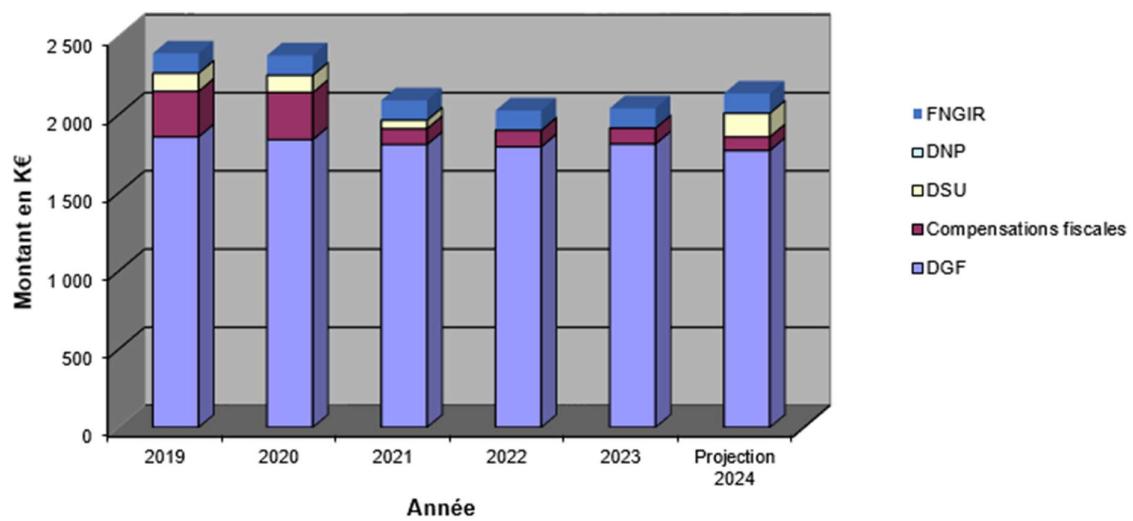
Les dotations et participations de l'Etat allouées à la collectivité pour 2024 enregistrent une baisse par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par la réforme de la taxe professionnelle et par une dotation globale de fonctionnement moins élevée.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Evolution du produit de Fiscalité Directe Locale (K€) (Rôles supplémentaires compris)

CA 2021	CA 2022	2023	Projection 2024
8 423	9 320	9 933	10 207
8,70%	10,66%	6,57%	2,76%

Evolution des concours de l'Etat



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

2.3 Dépenses de fonctionnement - rétrospective

Opérations réelles

En milliers d'Euros	2021	2022	2023	Projection 2024
DÉPENSES DE GESTION COURANTE (Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	14 921	15 986	16 431	15 797
Frais de Personnel (012) y compris Assurance du perso, Personnel extérieur..	10 104	10 579	9 953	10 521
Achat et prestations de service (011 + 014)	3 856	4 436	5 382	4 000
dont : fluides (électricité, gaz, eau, téléphonie...)	790	978	1 479	1 600
dont : assurances (hors dommage-ouvrage)	88	83	93	104
dont : taxes foncières, taxes d'habitation, autres impôts locaux	96	117	120	128
dont : FPIC	151	178	222	230
dont : Prélèvement au titre de l'art. 55 Loi SRU	0	72	66	0
Autres charges de gestion courante (65)	961	972	1 096	1 276
dont : Elus	206	207	224	214
dont : subvention d'équilibre aux budgets annexes (Transport Urbain)	55	53	83	98
dont : subvention versée au CCAS	91	68	87	204
dont : subvention versées aux associations	292	335	371	398
	Evol. 2021/2020	Evol. 2022/2021	Evol. 2023/2022	Evol. 2023/2024
Evolution des dépenses de gestion courante	0,16%	7,14%	2,78%	-3,88%
dont :				
Evolution 012	-0,98%	4,69%	-5,91%	5,70%
Evolution 011 + 014	3,70%	15,03%	21,34%	-25,88%
Evolution 65	-1,43%	1,18%	12,73%	16,48%

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnels constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Les mesures réglementaires 2024 qui ont eu un impact financier sur les frais de personnel :

- ✓ Revalorisation du Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) de + 1,13 % au 1^{er} janvier 2024. Son taux horaire passe de 11,52 € à 11,65 €, pour un montant de 1 766,92 € bruts mensuels.
- ✓ Impact financier lié à la mesure spécifique d'ajout de 5 points à l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) : coût estimé à environ 99 500€
- ✓ L'évolution des taux de cotisations patronales et notamment la CNRACL. En effet, dans la réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le gouvernement précise que le taux de la cotisation CNRACL sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 %.

Il est à noter que ce chapitre de dépenses sera probablement impacté par de nouvelles mesures réglementaires en 2025. Ces mesures résultent des évolutions réglementaires et lois finances.

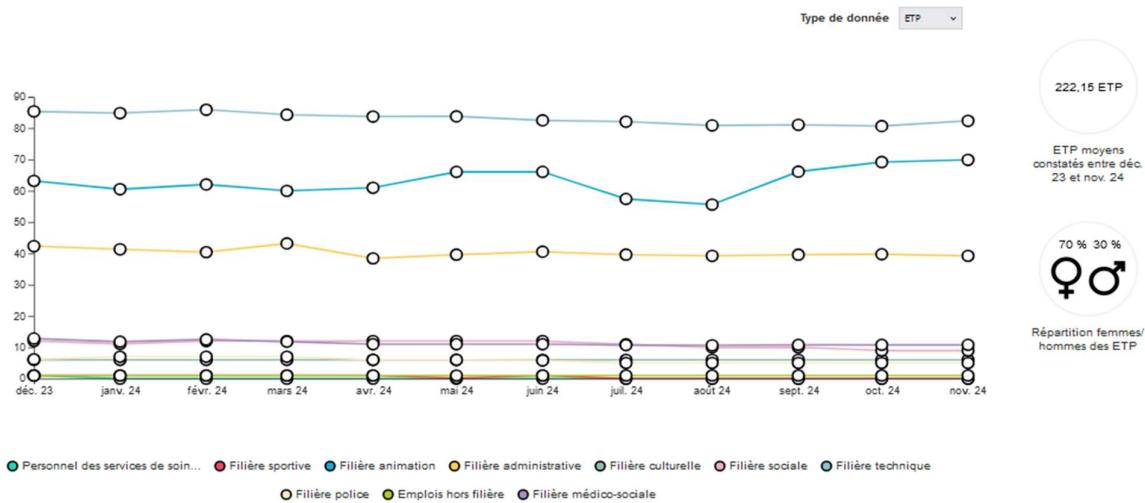
Nouvelle mesure envisagée par le projet de loi de finances :

- ✓ Augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL pour un montant estimé à 140 000€

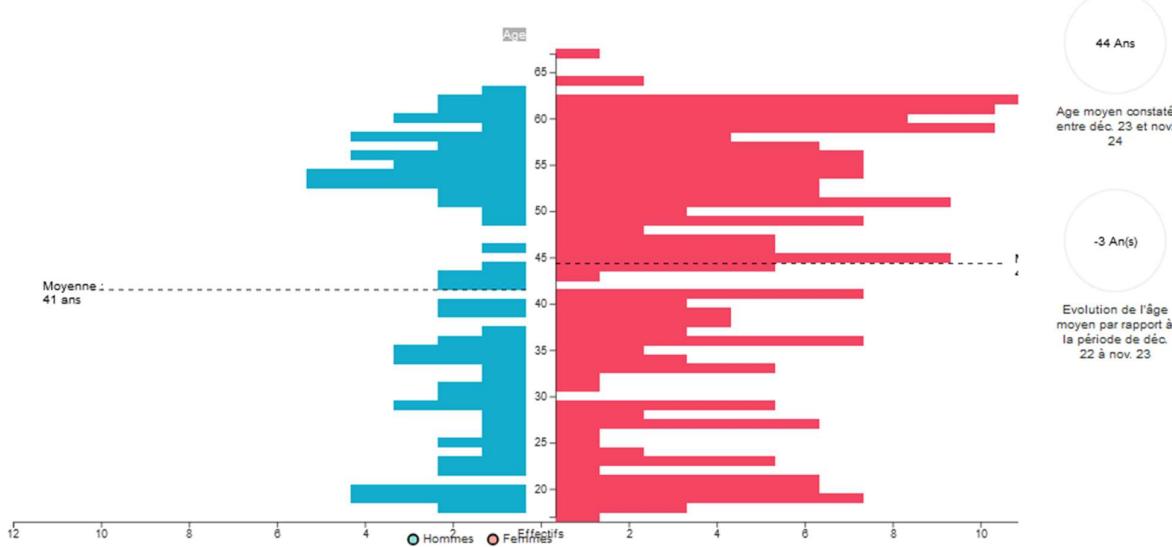
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Informations relatives au personnel de la Ville :

Evolution des effectifs sur une année

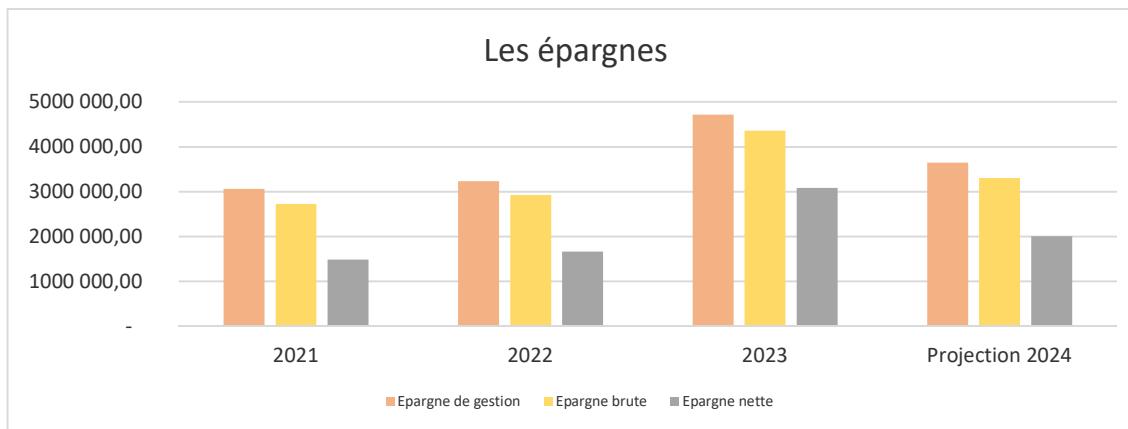


Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge (emplois permanents)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

2.4 Analyse de la section de Fonctionnement

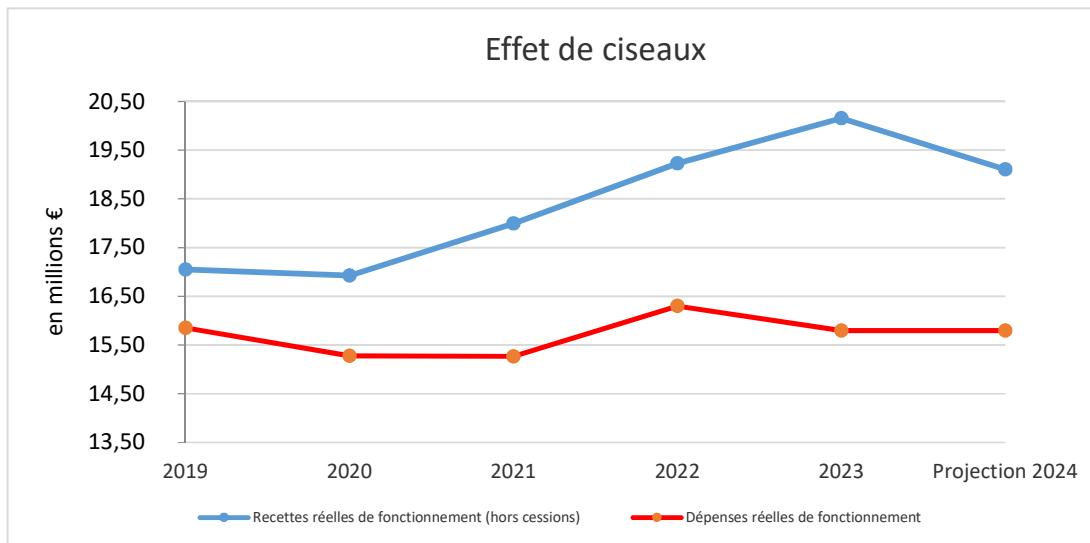


EPARGNE DE GESTION : Qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

EPARGNE BRUTE : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

EPARGNE NETTE : Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque l'épargne nette est négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Sur l'exercice 2024, il est constaté une diminution des épargnes par rapport à 2023. Néanmoins, l'épargne de gestion et l'épargne brute restent en légère amélioration par rapport à 2021 et 2022. Ces derniers s'expliquent notamment par la mise en place de différentes mesures permettant la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

En 2024, bien que les dépenses de fonctionnement soient restées stables par rapport à 2023, la baisse des recettes entraîne une réduction de l'excédent. Ce contexte souligne l'émergence d'un effet ciseaux.

2.5 Fiscalité

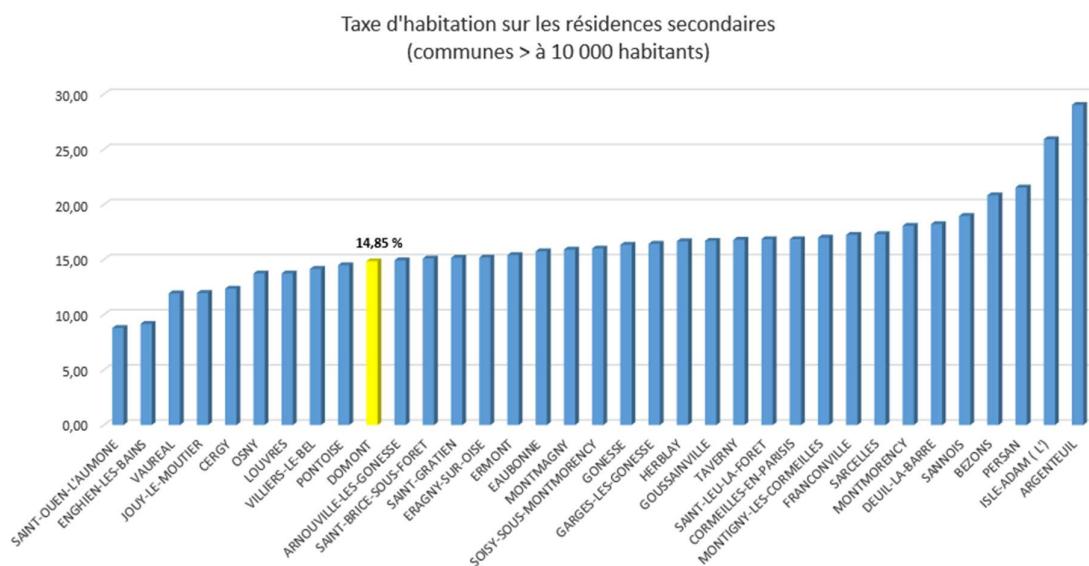
Rappel des indicateurs de fiscalités :

Taux de TH pour les résidences secondaires	14,85%
Taux de TFB	33,10%
Taux de TFNB	66,50%

Par délibération DEL-2023-077 du 28 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de majorer de 60% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette majoration a été appliquée aux impositions dues à compter de 2024

La fiscalité à Domont par rapport aux autres Villes

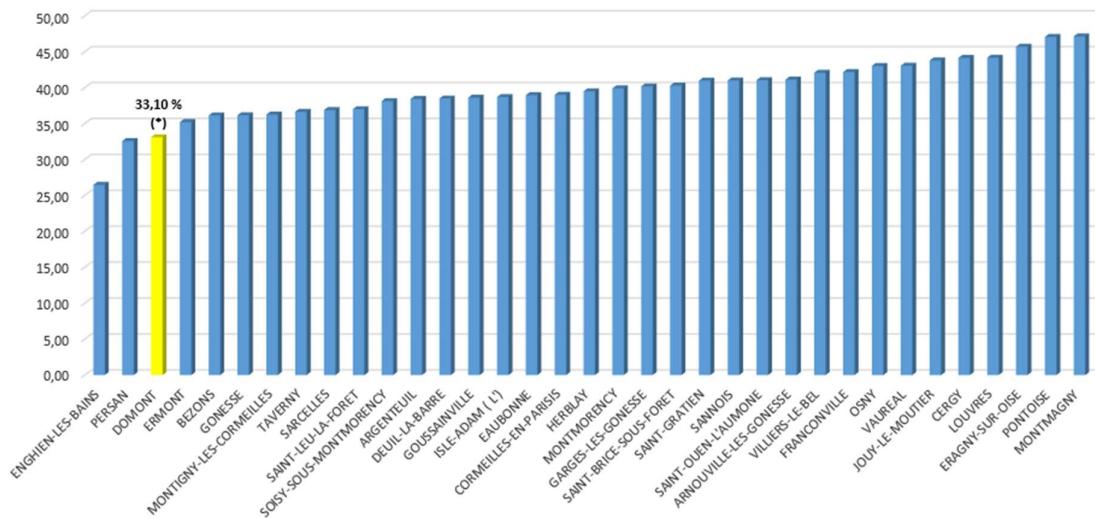


Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants varie entre 8.80% et 29.4% en 2024.

La commune de Domont se situe à un taux de 14.85%, ce qui la place dans la moyenne basse de l'échantillon.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

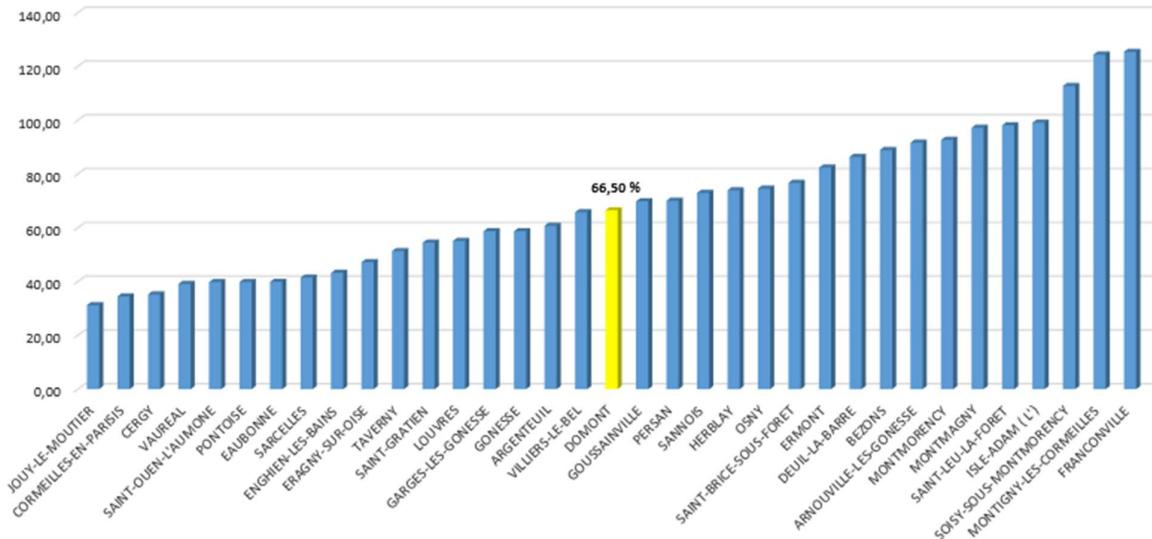
Taxe sur le foncier bâti (communes > à 10 000 habitants)



Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties varie entre 26.48% et 47.14% en 2024.

La commune de Domont se situe à un taux de 33.10%, un des taux d'imposition les plus faibles.

Taxe sur le foncier non bâti (communes > à 10 000 habitants)



Dans le cadre d'une comparaison entre plusieurs communes du Val d'Oise, le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties varie entre 31.24% et 125.43% en 2024.

La commune de Domont se situe à un taux de 66.50%, un taux dans la moyenne des autres villes.

2.6 Les orientations budgétaires 2025 de la section de fonctionnement

La commune doit faire face à des contraintes économiques significatives. L'incertitude liée au contexte économique général, aux arbitrages gouvernementaux, et au contenu définitif du projet de loi de finances 2025, impose à la Ville de prendre des mesures visant à garantir l'équilibre de son budget de fonctionnement tout en préservant la qualité de services publics.

Les principales orientations de la section de fonctionnement :

- **Augmentation des recettes fiscales** : la Ville prévoit une augmentation d'un point des taux d'imposition locaux. Cette mesure permettrait de dégager une enveloppe complémentaire estimée à 250 000€
- **Réduction du coût énergétique** : Depuis 2023, la Ville s'est engagée dans divers travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Grâce à ces travaux d'investissements (isolations, relamping LED, calorifugeage...) la ville envisage sur 2025 une réduction des consommations des fluides entre 5 à 7% soit une économie estimée à 90 000€
- **Maintien du service** : Malgré les augmentations des charges incompressibles des cotisations sociales et contractuelles prévues, la Ville s'engage à maintenir le niveau du service public constant tout en maîtrisant les dépenses de la masse salariale. Les orientations en matière de ressources humaines s'inscrivent dans une démarche de gestion rigoureuse et de responsabilité financière.

Ces orientations budgétaires témoignent de la volonté de la Ville d'adopter une gestion prudente et proactive dans un contexte économique complexe.

L'augmentation maîtrisée des recettes fiscales, associée à une réduction des dépenses de fonctionnement permettra de préserver l'équilibre budgétaire tout en continuant à répondre aux attentes des administrés.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 L'évolution des dépenses et recettes d'investissement

Recettes d'investissement : opérations réelles

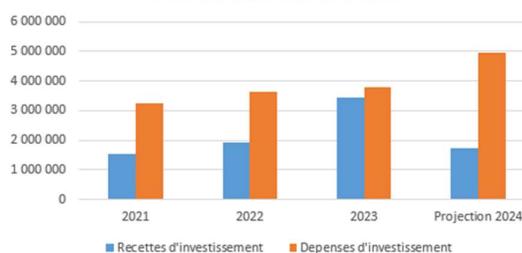
En Euros	2021	2022	2023	Projection 2024
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	1 312 734	1 495 023	2 878 726	1 436 532
dont : excédents de fonctionnement capitalisés	792 636	1 243 919	2 611 949	881 108
dont : FCTVA	272 005	125 984	165 516	359 676
dont : TLE / Taxe d'aménagement	248 093	100 696	165 516	192 373
Subventions (chapitre 13)	88 707	421 479	287 645	290 636
dont : Amende de Police	14 258	108 456	86 975	124 222
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	1 500	0	14 592	10 947
dont : Dépôt de garantie	1 500	0	14 592	10 947
Autres	131 384	0	260 704	426
dont : subventions d'équipement versées (chapitre 204)	0	0	260 704	0
dont : Régularisations d'écritures (chapitre 23 et 21)	131 384	17 306	0	426
Cessions	498 280	574 440	1 418 130	533 851
Total des recettes réelles d'investissement (hors cessions)	1 534 326	1 916 501	3 441 666	1 738 540

Hors Restes à Réaliser

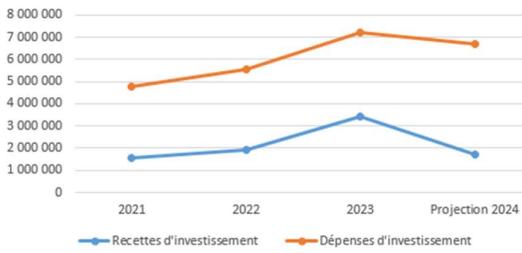
Dépenses d'investissement : opérations réelles

En Euros	2021	2022	2023	Projection 2024
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	54 992	48 592	0	0
Subventions (chapitre 13)	0	0	0	0
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	1 239 097	1 885 250	1 272 405	1 296 512
dont : Remboursement en capital	1 239 097	1 258 750	1 272 405	1 296 512
dont : Solde bâtiment Allée Sainte Thérèse	0	625 000	0	0
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	85 617	85 292	228 117	247 615
-Frais d'études, documents d'urbanisme, Logiciels ...-				
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	1 837 957	1 597 717	2 191 379	2 663 898
-Acquisitions foncières, travaux, matériels divers...-				
Immobilisations en cours (chapitre 23)	14 113	1 835	86 367	744 625
-Extension de la Maison de la Petite Enfance, Aménagement du Cœur de Ville, travaux pluriannuels...-				
Autres	0	0	6 887	63 773
dont : autres immobilisations financières (dépôt de garantie)	0	0	6 887	63 773
Total des dépenses réelles d'investissement	3 231 776	3 618 687	3 778 267	4 952 650

Comparatif des dépenses et recettes d'investissement 2021-2024



Evolution des dépenses et recettes d'investissement entre 2021 et 2024



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

3.2 Analyse de la section d'investissement

Augmentation de la capacité d'investissement

Depuis 2021, la montée en puissance des dépenses d'investissement est rendue possible grâce à une augmentation de la capacité d'investissement de la commune.

Cette dernière s'explique principalement par une gestion financière optimisée et l'obtention de recettes supplémentaires sous forme de subventions attribuées par divers financeurs (Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée...). Ces apports ont permis à la commune de lancer et de financer plusieurs projets structurants tout en préservant un équilibre budgétaire.

Cependant, une légère baisse a été observée entre 2023 et 2024, tant au niveau des recettes que des dépenses d'investissement. Cette diminution s'explique essentiellement par le calendrier de perception des subventions. En effet, bien qu'elles aient été obtenues leur encaissement est différé car soumis à la finalisation des projets. Ce décalage de versement impacte mécaniquement les recettes comptabilisées sur 2024.

Néanmoins, ce report annonce une reprise des recettes sur l'exercice 2025 avec l'encaissement attendu des subventions différées.

L'évolution des dépenses et recettes d'investissement de la commune depuis 2021 témoigne d'une dynamique positive, portée par une capacité accrue d'investissement et une mobilisation réussie des financeurs externes.

3.3 La Dette

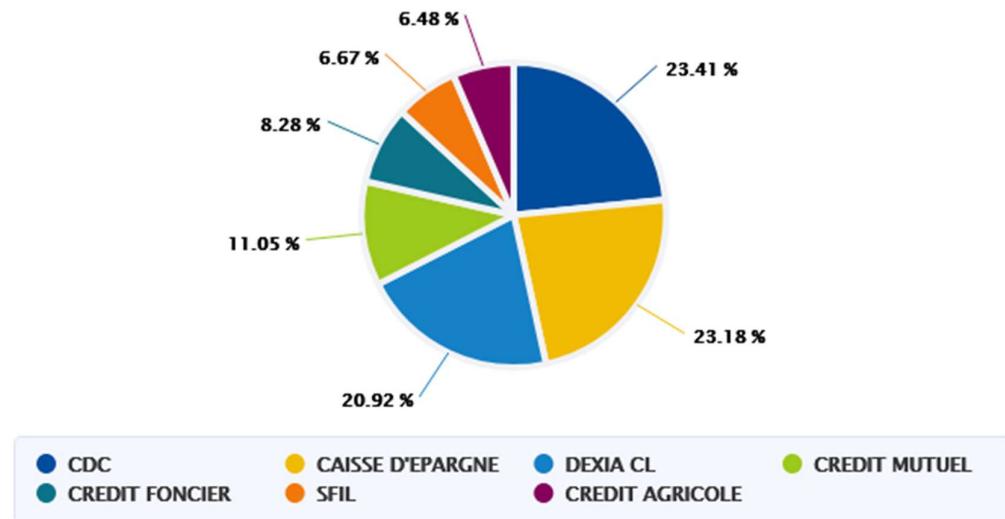
- 19 emprunts répartis en 28 lignes de prêts
- L'encours de la dette au 01/01/2025 est de 9 686 587 € €
- L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 8 375 941 €
- Le taux moyen des emprunts est de 3,31 %
- La durée de vie résiduelle est de 9 ans et 7 mois

Evolution de la dette

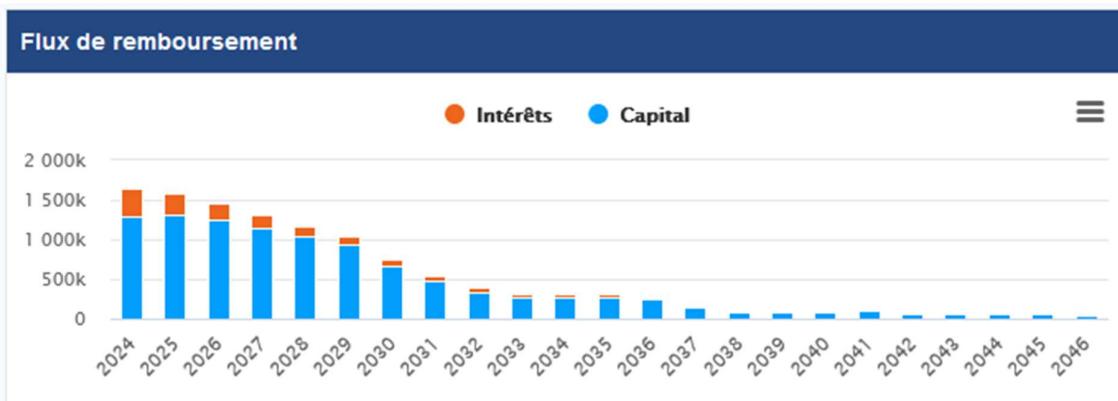
	2022	2023	2024	Estimation 2025
Endettement au 01/01 en K€	12 917	11 658	9 687	8 376
Endettement en €/hab.	823	734	596	516
Annuité en K€	1 565	1 631	1 637	1 585
Annuité en €/hab.	100	103	101	98
population INSEE	15 698	15 874	16 244	16 244

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Répartition par prêteur



Profil d'extinction de la dette



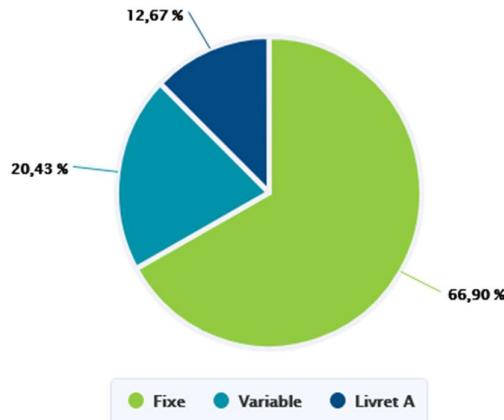
Répartition des risques

La signature en 2009 d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ainsi que la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place dans le cadre de cette charte d'une classification des produits structurés (classification^[2] dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

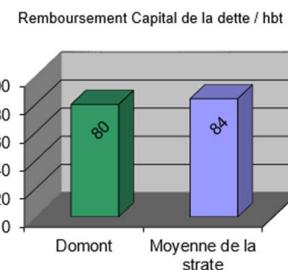
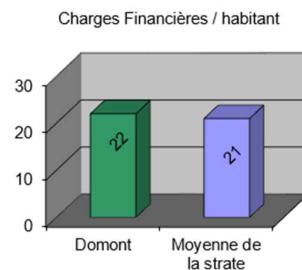
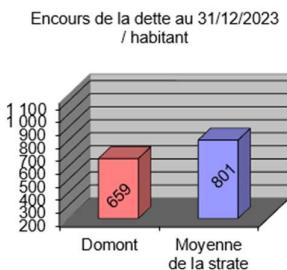
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Dette par type de risque



L'endettement à Domont comparé aux autres villes

Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)



Donnée 2023 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Ces indicateurs traduisent une gestion de l'endettement relativement maîtrisée, avec des niveaux conformes ou inférieurs aux références des communes comparables.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

3.4 Les engagements pluriannuels

Les Autorisations de Programme et Crédits de paiements

Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire du Trou Normand	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements prévisionnels 2025	Crédits de paiements prévisionnels 2026	TOTAL AP
DEPENSES - INSCRIPTIONS	4 660,94	3 220 433,30	700 000,00	-	3 925 094,24
RECETTES - INSCRIPTIONS	-	121 713,60	1 501 498,38	338 143,20	1 961 355,18

En 2023, la commune a voté une Autorisation de Programme pour la rénovation énergétique du groupe scolaire du Trou Normand. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'amélioration des infrastructures scolaires.

Le programme a débuté en 2023 et s'achèvera fin 2025. Le coût total de ce projet est estimé à environ 3.9M€ TTC. Pour financer cette opération, la commune bénéficie de concours financiers à hauteur de 60% de la dépense HT.

3.5 Les orientations budgétaires 2025 de la section d'investissement

Programmes réalisés en 2024 :

- ✓ Création d'une nouvelle section de 15 berceaux au sein de la Maison de la Petite Enfance,
- ✓ Création d'une maison médicale,
- ✓ Création d'un espace d'expositions autour de l'histoire locale de la briqueterie – Maison de la Tourelle- phase préparatoire (études)
- ✓ Enfouissement des réseaux et requalification de la rue Maxime Menard – phase préparatoire (études)
- ✓ Rénovation du gymnase des grands jardins (travaux : phase 1)

Programmes 2025 :

- Création d'un espace d'expositions autour de l'histoire locale de la briqueterie – Maison de la Tourelle- phase travaux
- Enfouissement des réseaux et requalification de la rue Maxime Menard – phase travaux
- Lancement de l'aménagement de la zone Ru de Vaux (voirie et réseaux)
- Finalisation du programme de travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire du Trou Normand
- Rénovation du gymnase des grands jardins (travaux : phase 2)
- Isolation de la toiture de l'école Pasteur
- Réalisation d'un cinéma – Ru de Vaux (phase étude)

Les acquisitions foncières prévues en 2025:

- Parcille 3485 sise rue de Savoie : 120 000€
- Fonds de commerce sise 3 place de la gare : 67 000€

Les cessions foncières prévues en 2025:

- Parcelles AM 75/76 sise Ru de Vaux à la société OSK 908 720€
- Parcelles AS 299/300/301/302 (lot) 450 000€
- Cession du fonds de commerce sise 3 place de la gare